

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION CARTE COLLABORATEUR LEROY MERLIN

Article 1 : OBJET

La Carte Collaborateur Leroy Merlin permet à son titulaire, dans tous les magasins de l'enseigne Leroy Merlin France, de profiter d'un certain nombre d'avantages financiers (remises spécifiques, réduction de prix, promotions) ainsi que de différents services.

Article 2 : DÉLIVRANCE DE LA CARTE

La Carte est délivrée par la société Leroy Merlin France, par l'intermédiaire des magasins Leroy Merlin en France, sous réserve d'acceptation de la demande. Elle est réservée aux collaborateurs des entreprises et établissements faisant partie de l'Unité Economique et Sociale Leroy Merlin.

Elle est attribuée aux titulaires d'un contrat de travail valide à la date de la demande (CDD, CDI et contrat d'alternance), dans la limite d'une carte par collaborateur. Une seconde carte gratuite fonctionnant sur le compte du titulaire peut être délivrée au conjoint (marié, pacsé ou même foyer fiscal donc déclaration fiscale commune) qui devra, le cas échéant, présenter une pièce d'identité à chaque passage caisse. Elle demeure la propriété pleine et entière de la société Leroy Merlin France. La carte est personnelle et nominative.

Article 3 : DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE – RENOUELEMENT

La Carte Collaborateur Leroy Merlin est valide pendant toute la durée du contrat de travail du collaborateur Leroy Merlin et débute lors de l'inscription au point d'adhésion directement en magasin.

Les collaborateurs dont le contrat est temporairement suspendu (par exemple, congés formation, parental, sabbatique ou de création d'entreprise) bénéficient toujours de ces avantages.

Les collaborateurs retraités continuent de bénéficier des mêmes avantages : leur carte reste active jusqu'à 5 ans après leur départ en retraite.

Dans cette hypothèse, le collaborateur retraité est invité à appeler le 8001 quelques jours avant son départ en

retraite et ainsi lancer un ticket. Il précisera qu'il s'agit d'une demande de passage au statut « retraité » et indiquera son prénom, son nom, son numéro de carte, son LDAP et sa date de départ en retraite. Le service informatique effectuera alors les démarches nécessaires. Ces démarches pouvant prendre quelques jours, il est possible que le collaborateur retraité ne bénéficie pas de sa remise collaborateur pendant ce temps.

Lorsque le collaborateur quitte l'entreprise Leroy Merlin et perd ainsi sa qualité de salarié, sa carte est automatiquement invalidée. L'ancien collaborateur conservera les points acquis sur sa Carte Maison Collaborateur. Le collaborateur garde toutefois la possibilité de souscrire à la Carte Maison Leroy Merlin accessible uniquement aux clients de l'entreprise, dès lors qu'il aura souscrit à la Carte Maison client, ce sont les conditions générales d'utilisation de celle-ci qui s'appliqueront.

Dans l'hypothèse où le futur collaborateur aurait cumulé des points donnant lieu à une remise conditionnée par un délai, ce qui est le cas des remises de la carte maison client, la remise conservera sa date de validité quand bien même celui-ci serait devenu collaborateur Leroy Merlin.

Article 4 : COÛT DE LA CARTE

La Carte Collaborateur Leroy Merlin est accessible gratuitement à chaque collaborateur et exclut tout cumul avec la Carte Maison réservée aux clients de l'entreprise.

Article 5 : PÉRIMÈTRE D'UTILISATION

Remise permanente et remise Fidélité

Le collaborateur bénéficie de la remise permanente (10%) et de la remise Fidélité (15%) pour ses achats concernant :

- Son habitation principale
- Son habitation secondaire
- Un logement loué pour un de ses enfants étudiant
- Des logements locatifs détenus en propre ou par une SCI dans laquelle le collaborateur a des parts

(minimum 30% ; sur présentation des statuts de la SCI)

- Des frais engagés dans le cadre d'une copropriété dans lequel il est propriétaire
- Pour un cadeau à un tiers

Pack Habitat

Le Pack Emménagement/Déménagement est utilisable uniquement pour des achats concernant la résidence principale appartenant ou louée par le collaborateur.

Le Pack Agrandissement / Projet est utilisable uniquement pour des achats concernant les résidences principale et secondaire appartenant ou louée par le collaborateur pour lui-même ou un / ses enfant(s) étudiant.

Pack Urgence

Le Pack Urgence est utilisable uniquement pour des achats concernant la résidence principale appartenant ou louée par le collaborateur.

Produits à prix préférentiel

Les produits à prix préférentiels sont des produits qualifiés de « responsables » et proposés aux collaborateurs à un prix préférentiel. Une liste de ces produits sera communiquée aux collaborateurs et mise à jour de manière biannuelle.

Les produits proposés au collaborateur à un prix préférentiel ne peuvent pas bénéficier de la remise permanente et de la remise fidélité.

Cependant, les points acquis grâce à l'achat de produits à prix préférentiel sont comptabilisés dans le cadre de la remise fidélité.

Dans le cas où un produit serait présent à la fois dans la liste des produits à prix préférentiels et dans les différents packs, urgence et habitat, c'est le prix préférentiel qui sera appliqué et ce même si le prix des produits présents dans les packs est plus avantageux.

Ainsi, dans cette hypothèse, un bon d'achat d'un montant correspondant à la différence pourra être attribué au collaborateur qui en fait la demande auprès de son manager.

De même, lorsqu'un produit à prix préférentiel fait l'objet d'une promotion locale ou nationale, c'est le prix promotionnel qui sera applicable et non le prix préférentiel. Il est dans ce cas recommandé au collaborateur d'attendre la fin de la promotion pour réaliser son achat.

Article 6 : PRÉSENTATION DE LA CARTE COLLABORATEUR

Préambule

Afin de pouvoir bénéficier des avantages liés à sa carte, le collaborateur Leroy Merlin a 2 possibilités à chaque passage en caisse :

- Présenter sa carte
- Présenter l'application my Home sur son téléphone

Pour les retraités ou conjoints de collaborateurs, la seule possibilité est la présentation de la Carte Collaborateur.

Remises structurelles

Remise permanente

Dès son adhésion et sur présentation de sa Carte Collaborateur en caisse, le collaborateur LEROY MERLIN bénéficie, lors du paiement, de 10% de remise permanente sur l'ensemble des produits et services proposés par Leroy Merlin, quel que soit le montant de ses achats. Remise valable en magasin et sur www.leroymerlin.fr.

Remise Fidélité

La présentation de la Carte Collaborateur à chaque passage caisse permet au collaborateur Leroy Merlin de cumuler des points fidélité en fonction du montant de ses achats (1,50 euros = 1 point fidélité).

Lorsque le cumul de ces points correspond à un montant global d'achats de 1500 euros TTC (soit 1000 points cumulés), le collaborateur Leroy Merlin acquiert le droit à une remise spécifique de 15%.

Cette remise est valable sur une période de 8 jours consécutifs à compter du jour de déclenchement (jour 1) choisi par le collaborateur (dimanche compris).

Il n'y a pas de date limite de validité dès lors que le collaborateur Leroy Merlin acquiert le droit à la remise Fidélité.

La société Leroy Merlin France se réserve le droit de modifier à tout moment le

montant de cette remise complémentaire.

Ces remises sont valables sur toutes les marchandises achetées et commandées par le salarié ou son conjoint et également sur les services (pose, livraison, location,...). Ces remises sont valables en magasin et sur www.leroymerlin.fr.

Article 7 : RÈGLES CUMUL DES REMISES

La remise collaborateur permanente (-10%) et la remise Fidélité (-15%) sont cumulables avec toutes les autres remises à l'exception des remises de gré-à-gré non cumulables (code 6).

Ces remises ne sont pas applicables à l'ensemble de la liste des produits responsables proposés à prix préférentiel aux collaborateurs.

La remise de 10% (ou 15% pour pack déménagement / emménagement) liée aux packs est cumulable avec la remise collaborateur permanente (-10%) et la remise Fidélité (-15%) mais elle ne s'applique pas pour les articles déjà remisés par ailleurs. Concrètement :

Les articles achetés dans le cadre d'un pack bénéficieront de la remise de 10% liée au pack et de la remise 10% (remise permanente) ou 15% (si activation de la Fidélité) mais ne bénéficieront pas de toute autre remise (remises nationales, locales, de gré-à-gré, etc.).

Article 8 : SERVICES

Assistances et garanties

Le collaborateur Leroy Merlin bénéficie sans supplément de prix, d'une Assistance Fin de Travaux, d'une Garantie Casse et d'une Garantie Sérénité Nouvel Emménagé auprès de Gan Assurances aux conditions décrites dans les conditions générales des assurances remises lors de l'adhésion à la carte.

Assistance téléphonique

Le collaborateur Leroy Merlin peut être aidé par des experts à son écoute 7j/7 de 8h à 19h pour répondre à toutes les questions techniques sur le choix des produits et leur mise en œuvre.

N°AZUR, prix d'un appel local France Métropolitaine : 0,028€/min après un coût de connexion de 0,078€

Reprise marchandise

Les articles achetés et validés avec la Carte Maison Collaborateur sont repris

dans un délai de 12 mois sans présentation du ticket de caisse

Points transmissibles

Le collaborateur Leroy Merlin peut offrir ses points non utilisés à la personne de son choix.

Financement préférentiel

Toute l'année, le collaborateur Leroy Merlin peut profiter de taux préférentiels spécial collaborateurs pour financer ses projets :

A partir de 750€ et jusqu'à 21 500€

De 12 à 60 mois

TAEG fixe préférentiel de 2,90% à 4,90% selon la durée :

- TAEG fixe de 2,90% jusqu'à 12 mois
- TAEG fixe de 3,90% de 13 à 24 mois
- TAEG fixe de 4,90% dès 25 mois

Cours « ateliers de la maison »

Gratuits pour le collaborateur LEROY MERLIN et son conjoint pour les cours d'une valeur inférieure ou égale à 25 euros. Deux places par atelier sont réservées aux collaborateurs.

Tout enfant à charge du collaborateur bénéficie gratuitement d'un Atelier de la Maison, dans la limite :

- d'un Atelier par année civile ; et
- d'un seul enfant par foyer à un même Atelier.

Le collaborateur bénéficiera de la remise collaborateur ou de la remise fidélité à compter du deuxième enfant inscrit au même Atelier de la Maison ou dès le deuxième Atelier de la Maison réalisé par un enfant au cours d'une année civile.

Même si les deux conjoints sont collaborateurs, les enfants ne peuvent bénéficier que d'un seul Atelier gratuit.

L'inscription gratuite des enfants du collaborateur à un Atelier de la Maison a lieu en magasin, sous présentation d'une pièce d'identité, de la carte du collaborateur et après signature d'un document attestant que l'enfant est à la charge du collaborateur et n'a pas encore bénéficié de l'Atelier gratuit.

Relevés techniques :

Gratuits

Article 9 : LE PACK HABITAT

Le collaborateur Leroy Merlin peut bénéficier d'un pack HABITAT par année civile à choisir parmi :

Le pack Emménagement/ Déménagement

(sur justificatif de déménagement / changement d'adresse)

Il donne accès à :

Une remise de 15% supplémentaires valable pour 1 passage caisse sur tous les articles et services (camionnette, pose, livraison, location matériel...), hors promotion

1h de location de camionnette offerte

10% avec l'officiel du déménagement

Ce pack est valable sur toute résidence principale appartenant ou louée par le

collaborateur et dans les 12 mois qui suivent

l'emménagement/déménagement

Le pack Agrandissement / Projet

Il donne accès à :

- Une remise de 10% supplémentaires valable pour 1 passage caisse sur les produits / services (camionnette, pose, livraison, location matériel...) liés à ce projet, hors promotion

- 1h de location de camionnette offerte

Ce pack est valable sur toute résidence principale et secondaire appartenant ou louée par le collaborateur pour lui-même ou un / ses enfant(s) étudiant.

Les rayons concernés par le Pack Projet sont :

pack projet - cuisine	10% 1 passage caisse	sous rayon cuisine et sous rayon carrelage mural (R5 SR (10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 20 ; 22)) (R6 SR 55)
		<i>NB : Rayon 6 sol SR 55 carrelage mural est commun à la Cuisine et à la Salle de bains</i>
pack projet - SDB	10% 1 passage caisse	rayon sanitaire et sous rayon carrelage mural (R7 SR (1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 99)) (R6 SR55)
pack projet - Amex	10% 1 passage caisse	sous rayon délimitation de terrain, terrasse, abris de jardin et portail (R9 SR 58 ; 59 ; 60 ; 64 ; 68) rajout 6 / 45
pack projet - Déco	10% 1 passage caisse	sous rayon peinture intérieure et plafonds, rayon déco et éclairage (R12 SR (10 ; 40 ; 50 ; 60 ; 65 ; 70 ; 95)) (R13 SR (5 ; 10 ; 20 ; 25 ; 30 ; 50 ; 60)) (R11 SR (8 ; 10 ; 11 ; 13 ; 14))
pack projet - sécurité	10% 1 passage caisse	Alarmes (R3 SR 4+10); Serrures (R2 SR5; R3 SR4; R10 SR 2+5); Portes blindées (R2 SR3, Type 1, Stype 30)
pack projet - Eco NRJ	10% 1 passage caisse	Rayon 1 – sous rayon 35 – Isolation de l'habitat Rayon 2 – sous rayon 1 – fenêtres et porte fenêtres Rayon 8 – sous rayon 8 – pompes à chaleur Rayon 8 – sous rayon 12 – type 25 – poêle à bois Rayon 8 - sous rayon 12 - type 30 - poêle à granulés Rayon 8 - sous rayon 13 - fumisterie Rayon 8 – sous rayon 8 – type 20 – chaudière biomasse Rayon 9 – sous rayon 36 – type 36 – récupérateurs d'eau
		<i>R8 est commun au pack urgence</i>
pack projet	1h de location camionnette offerte	Location de camionnette : cf. liste de références
pack projet	10% sur 2 passages caisses sur la même journée NB : Limitation à 2 pc pour répondre à la problématique de groupe de caisses : le paiement de la location de matériel se fait au SRM alors que le paiement des ATM en	Services (pose, livraison, location de matériel et autres articles code 49)

ligne de caisse

Pack Urgence

Le collaborateur LEROY MERLIN peut bénéficier du pack Urgence, une fois par an. Celui-ci lui permet de bénéficier de :

Une remise de 10% supplémentaires sur des produits / services (camionnette, pose, livraison, location matériel...) éligibles pour 1 passage caisse, hors promotion.

1h de location de camionnette offerte
Ce pack est valable sur toute résidence principale appartenant ou louée par le collaborateur

Liste des produits éligibles pour le Pack Urgence :

pack collaborateur	offres	rayon / nomenclature
pack Urgence	10% sur 1 passage caisse	Serrures (R2 SR5; R3 SR4; R10 SR 2+5) et chaudière, chauffe-eau, ballon d'eau chaude (R8)
		<i>NB : les Serrures (R2 SR5; R3 SR4; R10 SR 2+5) sont communes au pack urgence et Sécurité</i>
pack Urgence	1h de location camionnette offerte	Location de camionnette : cf. liste de références

Ces packs Habitat sont cumulables avec la remise permanente de 10% et la remise Fidélité de 15%.

Attention : pour bénéficier de ces packs, en plus de la présentation de la carte collaborateur ou application my Home, il faut présenter le coupon du pack correspondant disponible pour impression sur le site LM&Moi.

Article 10 : RESPONSABILITÉ DU SALARIÉ TITULAIRE DE LA CARTE – RESPONSABILITE LEROY MERLIN

Le collaborateur LEROY MERLIN titulaire de la carte est responsable de l'utilisation de la carte. En cas de perte ou de vol, il devra avertir rapidement LEROY MERLIN.

La société LEROY MERLIN France se réserve le droit, sous respect d'une information préalable du titulaire de la carte et dans le respect des dispositions sociales en vigueur dans l'entreprise, de mettre fin, de modifier ou de remplacer en tout ou partie par d'autres avantages ou mesures à tout moment, les avantages décrits ci-dessus.

Tout collaborateur LEROY MERLIN titulaire de la Carte Maison Collaborateur a droit sans formalité, aux nouveaux avantages pouvant être créés pendant la durée de validité de sa carte. Toutefois, le collaborateur LEROY MERLIN qui le souhaite peut, à tout moment, renoncer à bénéficier des avantages qui lui sont offerts en tant que collaborateur client, notamment en restituant sa carte.

Article 11 : SANCTIONS

Tout usage abusif ou frauduleux de la carte est passible des sanctions prévues par la loi.

Article 12 : INFORMATIONS ET LIBERTÉS

Toutes les informations recueillies lors de la délivrance de la carte sont nécessaires à l'attribution d'une carte, à sa gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles sont destinées à Leroy Merlin France et à ses partenaires commerciaux.

Elles nous permettent également de mieux vous connaître pour adapter notre offre à vos besoins. Conformément à la loi "Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978", vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour toute demande, adressez-vous à : LEROY MERLIN Direction Marketing - rue Chanzy LEZENNES - 59712 LILLE CEDEX 9.

Nous pouvons vous adresser nos offres commerciales et informations sur nos

produits et services par messagerie électronique. Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant dans la rubrique "mon compte" du site internet de Leroy Merlin www.leroymerlin.fr et à chaque fois qu'un courrier électronique vous est adressé en activant le lien situé en fin de message.

Toute utilisation de la carte vaut acceptation des conditions générales de la Carte Collaborateur LEROY MERLIN, notamment les conditions générales des Assistance Fin de Travaux, Garantie Casse et Garantie Sérénité Nouvel Emménagé. Le salarié LEROY MERLIN reconnaît avoir reçu à ce jour la carte dont les références figurent dans le présent document et certifie ne pas être déjà titulaire d'une autre Carte (collaborateur ou client).

Article 13 : SUIVI DES ACHATS

Le titulaire de la Carte Collaborateur dispose d'un compte client en ligne sur www.leroymerlin.fr qui lui permet de consulter ses commandes passées en magasin, devis, tickets de caisse. Ce

compte en ligne lui permet également d'avoir un suivi de ses points et de visualiser ses remises.

Article 14 : GESTION DES LITIGES

Etape 1. En cas de litige à l'occasion de la souscription et l'utilisation de la Carte Maison Collaborateur, le Client peut adresser une réclamation écrite au Magasin, dont les coordonnées figurent sur sa facture.

Etape 2. Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Magasin, ou en cas d'absence de réponse, le Client peut adresser une réclamation écrite à la Voix du Client, par e-mail : relationclient.siege@leroymerlin.fr ou par courrier adressé à l'adresse suivante :

LEROY MERLIN – Voix du Client
Rue Chanzy-Lezennes
59712 LILLE CEDEX 9.

Etape 3. Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée par la Voix du Client, ou en cas d'absence de réponse, le Client peut adresser une réclamation écrite au service de médiation FEVAD, pour toute réclamation liée à un achat en Magasin introduite au cours des douze (12) derniers mois, par voie électronique : www.mediateurfevad.fr ou par courrier adressé à l'adresse suivante :
Médiateur du e-commerce de la FEVAD
60 Rue La Boétie
75008 Paris

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent

LEROY MERLIN GSB, Société en Collectif au capital de 29 925 500 € - Lille 408 957 363 - SIEGE SOCIAL : Rue Chanzy – 59260 LEZENNES – Tel. : 03 28 80 80 80 – Fax : 03 28 80 80 08.

Fait en deux exemplaires, dont un remis au titulaire, le /...../.....

Signature

libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

Article 15 : DROIT APPLICABLE

Les présentes CGU sont soumises à la loi française.

En cas de litige, une solution amiable sera au préalable recherchée.

Tout litige relatif à l'exécution des présentes CGL sera de la compétence exclusive des juridictions françaises.

Article 16 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Leroy Merlin attache une grande importance à la protection et au respect de la vie privée de ses Clients et de leurs données personnelles. La politique de protection des données personnelles de Leroy Merlin vise à informer les Clients des pratiques concernant le consentement, la collecte, l'utilisation, le stockage, les mesures de sécurité, le(s) durée(s) de conservation, le(s) destinataire(s) et le partage des données personnelles que le Client est amené à fournir lors d'un achat, l'adhésion à un programme fidélité, en créant un compte internaute etc.

La politique de protection des données personnelles est disponible sur l'espace légal de Leroy Merlin de son site internet : www.leroymerlin.fr/cgu-cgv. Le Client peut demander à un collaborateur en magasin d'éditer un exemplaire papier de cette politique s'il le souhaite.

Ainsi, Leroy Merlin protège la vie privée de ses Clients en respectant la législation en vigueur et en suivant ses règles

internes relatives à la protection des données personnelles de Leroy Merlin qu'elle a adoptées pour préserver et garantir les droits des Clients sur les données qu'ils lui confient. Leroy Merlin respecte les obligations de formalités et de tenue de registre pour ses traitements.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles les concernant.

L'exercice de ce droit s'exerce **par e-mail** : relationclient.siege@leroymerlin.fr ou **par l'envoi d'un courrier** à l'adresse suivante :

LEROY MERLIN – Voix du Client
RUE Chanzy-Lezennes
59 712 LILLE CEDEX 9

Afin de permettre à Leroy Merlin d'y satisfaire, chaque demande doit être accompagnée des éléments nécessaires à l'identification de l'expéditeur : nom, prénom, e-mail et éventuellement adresse postale.

IMPORTANT : LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE SERONT NECESSAIREMENT AUGMENTÉS SI VOUS FAITES VOTRE DEMANDE PAR COURRIER, DU FAIT DES CONTRAINTES MATÉRIELLES ET TECHNIQUES.

Article 17 : LEROY MERLIN GSB

Les présentes CGU s'appliquent également, par renvoi, aux titulaires de la carte des Magasins suivants : Mulhouse, Metz Technopole, Reims Nord, La Roche sur Yon et Rueil Malmaison, établis sous

